



Fédération Départementale de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Manche  
Z.A. Les Forges - 50180 SAINT-GILLES  
Tél : 02.33.05.89.89 - Mail : fdgdon50@fdgdon50.fr  
Siret : 494 356 868 00021 - APE : 9412 Z  
Fédération membre de FREDON France - Réseau des FREDON et FDGDON  
Section départementale de l'Organisme à Vocation Sanitaire Régional pour le Végétal

## OFFRE D'EMPLOI

### ANIMATEUR H/F LUTTE COLLECTIVE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES

**CDD SAISONNIER de 5 mois, de juin à octobre 2022.**

La FDGDON de la Manche, Organisme à Vocation Sanitaire, est chargée de l'animation et la coordination de la lutte collective départementale contre les Frelons asiatiques par Arrêté Préfectoral depuis 2016. Les Frelons asiatiques sont responsables de prédateurs d'abeilles, d'impacts sur l'apiculture et la pollinisation (et indirectement sur la filière cidricole et la biodiversité), tout comme d'attaques sur les étals de poisson. Ils représentent également un risque en terme de sécurité et santé publique, par leur caractère défensif du nid.

Les orientations et les actions du programme ont été fixées par un comité de pilotage départemental dirigé par les Services de l'Etat et avec l'impulsion du Département de la Manche. Le programme se décompose en 4 axes : la sensibilisation et la prévention, la surveillance du territoire, la lutte en protection de rucher par le piégeage, la lutte par la destruction de nids de frelons asiatiques. Ces actions sont concentrées sur la période d'activité de ces frelons.

#### Offre d'emploi et missions :

La FDGDON recrute un animateur / une animatrice pour un contrat saisonnier d'une durée de 5 mois (juin à octobre 2022), dont la mission sera d'animer et assurer la lutte collective départementale contre le frelon asiatique.

Ainsi, vous participerez notamment à :

- La sensibilisation et la communication auprès des collectivités et du grand public,
- La programmation et le suivi des destructions de nids, assurées par des entreprises spécialisées, missionnées par la FDGDON (et notamment le diagnostic téléphonique des nids préalable au déclenchement d'interventions et correspondant à la majorité du temps passé du contrat),
- L'accompagnement et le suivi de ces entreprises spécialisées (audits de terrain),
- Et dans une moindre partie, l'accompagnement des réseaux (collectivités, référents locaux, apiculteurs, SDIS...).

*Selon votre profil et compétences, il est possible que vous participiez ponctuellement à des opérations de surveillance du territoire, dans le cadre des missions confiées par l'Etat aux Organismes à Vocation Sanitaire pour le Végétal (notamment pour une surveillance sur des haies bocagères sur 3 semaines en août).*

#### Connaissances et aptitudes du / de la candidat(e) :

- Une formation BAC+2 / BAC+3, ou supérieure, dans le domaine de l'agriculture ou de l'environnement.
- Connaissances dans le domaine de l'environnement souhaitées ; des connaissances dans le domaine de l'entomofaune et/ou l'apiculture seraient un plus.
- Connaissances du fonctionnement des collectivités locales souhaitées.
- Très bon relationnel et expression orale correcte (collaboration avec les réseaux, travail en équipe, nombreuses prises de contact avec les riverains par téléphone).
- Qualités rédactionnelles (rédaction bilans mensuels, échange de mails auprès des partenaires,...).
- Connaissances et capacités d'adaptation à l'outil informatique nécessaires : Utilisation de la plateforme internet « frelons asiatiques », également utilisée par les Mairies et les entreprises spécialisées. L'application [www.frelonasiatique50.fr](http://www.frelonasiatique50.fr) est votre outil de travail principal. Cartographie SIG (QGIS), tableur (excel).
- Autonomie, rigueur et réactivité (méthodologiques et logistiques indispensables, face aux enjeux de santé et sécurité publique que représentent les frelons asiatiques, et la quantité de signalements de nids à gérer et diagnostiquer en période estivale).

#### Conditions de travail :

- Embauche au siège de la FDGDON à Saint-Gilles (50180), déplacements possibles (permis B indispensable).
- Contrat à durée déterminée saisonnier de 5 mois, de juin à octobre 2022. A adapter selon les possibilités.
- Temps de travail hebdomadaire : 37,5h.
- Salaire : SMIC, + 2,5h hebdomadaires majorées pour un contrat de 37,5h hebdomadaire.

**Candidature (CV + lettre de motivation) à envoyer à l'attention de Monsieur le Président, par voie postale à FDGDON de la Manche - ZA Les Forges – 50180 SAINT-GILLES ou par mail à [frelonasiatique@fdgdon50.fr](mailto:frelonasiatique@fdgdon50.fr)**